

Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

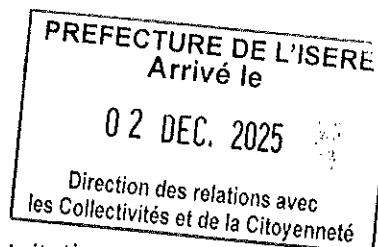
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre à 10h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le vingt-et-un novembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.

Présents :

- **Représentant la commune** : Gilles APELOIG, Olivier BRIDELANCE ; Fatima CHOMAT, Frédéric FROMENT et Michel-Pierre PECOUL
- **Représentant les socioprofessionnels** : Patricia GRILLET, Frédéric MARTIN
- **Représentant de la Mairie** : Rémi GOUBE, Maire.



Secrétaire de séance : Michel-Pierre PECOUL

En présence de : Héloïse NIEF, Directrice ; Gilles CALVEZ, Directeur d'exploitation

2025 – 29 : Convention de Partenariat entre la commune de Gresse-en-Vercors et la RDSGV pour l'organisation de la manifestation les « 60 ans de la Station de Gresse-en-Vercors »

Le Conseil d'administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, régulièrement convoqué et réuni,

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU les statuts de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (EPIC) ;
- VU la note de synthèse présentée en séance ;

CONSIDÉRANT que la manifestation « 60 ans de la Station de Gresse-en-Vercors » permet de valoriser le patrimoine et l'histoire de la station et de la commune, et contribue à leur visibilité touristique.

CONSIDERANT que l'objectif commun des deux parties est de promouvoir l'attractivité du territoire, en s'appuyant notamment sur l'organisation d'évènementiels.

Afin de soutenir la RDSGV dans l'organisation de l'évènement « 60 ans de la Station de Gresse-en-Vercors », la commune s'engage par la présente convention à verser à la RDSGV une subvention de 12 000 euros. Cette subvention sera versée à la date de signature de la présente convention.

Parallèlement, la commune prendra à sa charge l'organisation et le financement d'un feu artifice dans le cadre de l'évènement.

La RDSGV s'engage par la présente convention à fournir à la commune tout document prouvant l'utilisation de la subvention, objet de l'article 2, pour l'organisation de l'évènement « 60 ans de la Station de Gresse-en-Vercors ».

La RDSGV s'engage également à faire état du soutien de la commune dans toutes publications ou sur tout support de communication en relation avec le projet.

La RDGCV s'engage de plus à apposer le logo de la commune sur tous les documents matériels et immatériels liés au projet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

VOTE :	Pour	7	Contre	0	Abstention	0
---------------	------	---	--------	---	------------	---

DÉCIDE :

Article 1 : d'approuver la présente convention de partenariat entre la commune et la RDGCV pour l'organisation des « 60 ans de la Station de Gresse-en-Vercors »

Article 2 : d'autoriser Olivier BRIDELANCE, Président, à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 29 novembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 1/12/2025
- de sa publication le 1/12/2025

Le Président

Olivier BRIDELANCE



